

Celui qui reste

Devant la loi, votre ami n'est rien. Si vous êtes hospitalisé, une procuration de votre main, l'autorisant à vous faire changer d'établissement le cas échéant, n'a pas de valeur. Là encore, la famille est reconnue comme l'unique interlocuteur. Tout dépend de la compréhension ou de l'acceptation de votre entourage à l'égard de votre ami. Mais vous pouvez au moins lui offrir un rôle à la mesure de votre amitié.

En matière de testament, il est toujours recommandé à deux amis d'aller voir un notaire. Il est également bon d'établir devant lui la liste des patrimoines de l'un et de l'autre afin qu'il n'y ait aucune contestation de la part des héritiers de droit. Rappelons que lors d'une succession, il faut distinguer entre réserve et quotité disponible. La réserve revient aux héritiers réservataires (ascendants et descendants), la quotité disponible représente la quote-part dont le défunt peut disposer librement en faveur de la personne de son choix. S'il n'y a pas de testament, la succession est dévolue en totalité aux héritiers les plus proches: les enfants puis les parents, les frères et sœurs, etc. On l'a vu, l'ami reste un

étranger à la succession et est défavorisé par rapport à la famille légitime. Il est donc indispensable qu'un testament, ou une donation, ait été établi en sa faveur. Les donations ou legs ne doivent pas dépasser le montant de la quotité disponible. Ce montant

concernant si vous êtes malade, votre ami peut cependant sans en profiter, régler les questions posthumes. Vous pouvez en effet, dans votre testament, l'instituer exécuteur testamentaire. Ce dernier est désigné par le défunt pour veiller, après sa mort,

L'ami reste un étranger à la succession et est défavorisé par rapport à la famille légitime.

varie en fonction des héritiers présents à la succession. On comprend ainsi à quel point la loi fait fi des relations privilégiées entre amis. Quasi spolié lors des affaires de succession, écarté généralement des décisions importantes vous

au respect de ses dernières volontés et à l'exécution de son testament. Il est généralement nommé dans le testament lui-même mais peut être investi de cette fonction par une simple lettre dès lors qu'elle est entièrement écrite, datée et signée de la main du

défunt. L'acte de nomination peut faire ou non mention d'un éventuel legs attribué à cet exécuteur testamentaire. Celui-ci peut être chargé de surveiller simplement la bonne exécution des dispositions testamentaires mais peut aussi avoir pour rôle de répartir directement les différents biens meubles de la succession aux différents légataires ou encore de les vendre. Il doit réaliser cette mission dans le délai d'un an, à l'issue duquel il rend des comptes aux héritiers ou aux légataires universels et, le cas échéant, doit restituer les objets mobiliers qui restent. Il est responsable des fautes commises dans sa gestion. En tant qu'exécuteur testamentaire, votre ami peut enfin organiser vos obsèques. Il est d'ailleurs recommandé d'écrire le déroulement de ses funérailles noir sur blanc. Elles font partie des dernières volontés qui sont réputées sacrées. ●

Pierre Luton